

Elle sera donc bien riche et bien heureuse, la cité de Montréal quand elle aura arraché quelques piastres de nos communautés religieuses !

Mais non, ce n'est pas le peuple qui parle ainsi : ce sont encore moins les pauvres et les malheureux ; car ils comprennent trop bien le devoir de la reconnaissance, et les attaques répétées contre nos institutions de bienfaisance les indignent.

Le peuple répondra par un redoublement de sympathie et de générosité, et les soeurs qu'on accuse, par la prière et leur dévouement accoutumé.

CHRONIQUE

****** Ordinations faites à la cathédrale par Monseigneur l'archevêque de Montréal, dimanche, 17 avril.

Tonsure : M. Clément Brisset Montréal.

Sous-Diaconat : M. F. A. Carrière, Montréal.

Diaconat : M. J. D. Nepveu, Montréal.

Lundi, 18. *Diaconat* : M. F. A. Carrière, Montréal.

****** M. l'abbé Tancrede Lachance, ordonné prêtre le 24 août 1891, est décédé mercredi dernier, dans sa famille, à St-Jean de Matha. Il n'avait que vingt-cinq ans. Nous demandons à nos lecteurs de lui accorder un souvenir dans leurs prières.

****** Monseigneur l'archevêque de Montréal, est parti ce matin, 21 avril, pour les Etats Unis, avec M. Adam, curé du Sacré-Cœur. Monseigneur a sîstera au sacre de Mgr McDonald, évêque de Brooklyn, et de Mgr Gabriel, évêque d'Ogdensburg. Il ira à Chicago bénir la nouvelle église des Canadiens, dont M. Bergeron est le curé et à Hartford, Conn., pour assister à la consécration de la cathédrale. Sa Grandeur compte dans ce dernier diocèse plus de quarante prêtres ordonnés par Elle.

****** Le R. P. Drummond, recteur du Collège de Ste-Marie, est parti il y a quelques jours, pour le Manitoba. Nous espérons que son séjour au Nord-Ouest, lui rendra les forces que la grippe avait considérablement affaiblies. Le Rév. Père laisse à Montréal parmi tous ceux qui l'ont connu, le plus sympathique souvenir.

****** Samedi prochain, 30 avril, s'ouvriront à Notre-Dame de Bonsecours les exercices du mois de Marie. Tout le clergé de la ville y est convoqué. Voici les indulgences que peuvent gagner les personnes qui visitent ce pieux sanctuaire : 1^o Indulgence plénière une fois l'année, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière récitée aux intentions du Souverain Pontife : 2^o une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour chaque visite, pourvu que l'on y prie également aux intentions du Souverain Pontife.